



# Rapport moral et financier 2020

## Assemblée générale du 24 juin 2021

### Sommaire :

Introduction.....	p.2
In memoriam.....	p.3
Rapport moral.....	p.4 – p.18
Rapport financier.....	p.19 – p.27

## *Introduction de Philippe Toussaint*

Ce rapport moral 2020 aura évidemment une couleur particulière puisqu'il relate l'activité des VMF durant une année de pandémie mondiale... Nous verrons néanmoins à travers les actions menées et les chiffres présentés que les VMF ont fait face, faisant preuve d'une capacité d'adaptation et d'une créativité remarquables. Nous saluerons spécialement ici le travail de l'équipe du siège qui a maintenu durant toute l'épidémie un rythme de travail soutenu faisant face avec philosophie aux divers aléas et autres rebondissements pandémiques ! L'équipe a mis en place en quelques jours les outils nécessaires pour que l'ensemble des délégations puisse se réunir localement sous forme de visio-conférence et organiser des conférences en ligne afin d'animer leurs communautés d'adhérents. C'est ainsi que cette crise sanitaire a, contre toute attente, permis de renforcer des liens un peu distendus voire absents entre tous les membres du corps social : adhérents, administrateurs, délégués et salariés. Nous avons par exemple en quelques jours réuni l'ensemble des délégués régionaux, et ce à plusieurs reprises, là où il fallait parfois un an pour s'accorder sur une date... !

Les distances géographiques n'étant plus un obstacle, les différents acteurs ont pu soudain se rencontrer, partager leur expérience, apprendre à se connaître...

Le travail collaboratif entre délégués, salariés, adhérents s'est développé pour le plus grand plaisir des uns et des autres au service de la même cause et de la même passion. Certes, il y a eu très peu de sorties conviviales en 2020, certes nous ne nous sommes pas ou peu vus les uns les autres - et avons parfois souffert de la solitude – mais il y a aussi eu durant cette période pas comme les autres un foisonnement de rencontres et d'échanges pour inventer demain. L'association s'est adaptée et ressort de cette crise plus forte car elle lui a permis d'apprendre sur elle et sur les autres. En particulier sur la force de la convivialité, cœur du réacteur de l'association. Avec les VMF, 2021 sera convivial ou ne sera pas !

*In memoriam octobre 2020/2021*

**Jean-Daniel Tordjman**, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, ancien membre du Conseil d'Administration

**François Macé de Lépinay**, le 4 octobre 2020, ancien membre du Conseil d'Administration

**Evelyne Poussy Viel**, le 12 janvier 2021, membre très active du bureau de la Délégation VMF du Puy-de-Dôme

**Ennemond Durieu**, le 21 janvier 2021, délégué VMF du Rhône 1994 à 2004

**Erika Vignial**, le 3 avril 2021, déléguée départementale de la Vendée de 1993 à 1998

**Lyne de Pins**, le 9 avril 2021, déléguée des VMF du Gard de 1996 à 2011

**Gilles Léon-Dufour**, le 12 avril 2021, délégué de l'Yonne de 2014 à 2020



# ***RAPPORT MORAL 2020***

# I. *Présentation des activités menées aux VMF en 2020*

## 1. Activités locales

### **Influence et défense du patrimoine bâti et paysager**

Les VMF siègent via leurs délégués dans l'ensemble des Commissions départementales de la Nature, des Paysages et des Sites et dans les Commissions Régionales du Patrimoine et de l'Architecture. L'occasion pour les VMF de défendre l'intérêt du patrimoine sur l'ensemble du territoire. Les délégations se sont également mobilisées en dehors des commissions précitées dans diverses actions de défense du paysage local. Par ailleurs, Philippe Jary, recruté en mécénat de compétence, est venu renforcer le service de conseil du siège des VMF dont l'objet est de venir en appui du travail des délégués sur le terrain. Philippe Jary, en partenariat avec notre pool d'avocats conseil est à la disposition des adhérents pour répondre, entre autres, aux questions d'urbanisme, d'éolien, de fiscalité ou encore de transmission. Constance Demartial, chargée des Prix de sauvegarde et de la Fondation VMF, apporte ses compétences aux propriétaires quant aux travaux et à leur financement, ainsi qu'à une éventuelle protection de leur monument.

En 2020, plus d'une centaine d'adhérents ont ainsi sollicité les VMF sur des sujets variés :

- 19 consultations « éolien »

Exemples : question sur la distance minimale entre un parc éolien et les habitations d'un village, appui dans une procédure, conseils pour la constitution d'une association ou encore initiation de procédures en défense.

- 48 consultations fiscales

Exemples : la déclaration d'ouverture au public, la déductibilité de coûts de travaux sur plusieurs années, demande du guide fiscal ou des imprimés.

- 5 consultations sur la transmission du patrimoine

Exemples : la reprise d'un domaine familial et/ou la création d'une SCI, la nue-propriété en cas de travaux, la transmission et les financements de travaux.

- 16 consultations sur des travaux et leurs contentieux

Exemples : constatation de non-conformité, de recours et d'obtention de réparation.

- 18 consultations sur les troubles de voisinage

Exemples : des nuisances sonores ruinant une activité commerciale, une vue mer bouchée par de la végétation grandissante, etc.

- 22 consultations sur les règles Covid, conditions d'ouverture, dispositions gouvernementales

Exemples : organisation ou non de sorties, ouverture possible d'un monument ou jardin au public, financement de travaux d'urgence en l'absence de revenus.

## Sorties culturelles et découverte du patrimoine

La Covid a malheureusement fortement affecté la vie des délégations, qui ont dû réduire leurs activités de plus de 50%, mais ont réussi cependant à garder un rythme d'activités non négligeable.

**Ce sont ainsi plus de 170 activités de découverte du patrimoine local** qui ont été proposées partout en France : visites de demeures habituellement fermées au public, conférences... L'année dernière, plus de 300 activités avaient été réalisées.

**Par ailleurs, 3 voyages en France** ont pu être maintenus pour les membres VMF en 2020, (contre 40 proposés en 2019). Parmi ces voyages :

- La délégation de Loire Atlantique est partie à la découverte de son département,
- L'Ardèche est partie en Corrèze,
- Le département du Nord s'est rendu à l'Hermitage dans le Hainaut,
- Le Pas-de-Calais a visité la Loire.

De nombreuses **conférences et concerts** ont également été organisés prenant le relais des sorties et visites trop contraignantes à mettre en place : plus de 30 conférences ont ainsi vu le jour contre 8 l'année précédente. La première conférence virtuelle via Zoom a été organisée en décembre 2020 et les délégations en organisent aujourd'hui environ deux par semaine au total.

Voici une liste non-exhaustive des conférences et visioconférences organisées en 2020 par les délégations :

- En Dordogne : "Les campagnes en Périgord pendant la Révolution".
- En Indre-et-Loire : "Saint Radegonde".
- Dans le Puy-de-Dôme : "Les cabinets de Curiosités" par Claude Aguttès et "La lentille blonde de Saint Flour".
- Dans l'Aube : concert du Parlement de Musique au Château de Charmes-en l'Angle.
- En Aveyron : "l'hydraulique, cette énergie oubliée".
- En Corse : "Splendeur du sacré en Corse" par le Professeur Bernard.
- En Loire-Atlantique : Conférence sur l'éolien à Nantes ou Ancenis (Fabien Bouglé).
- Dans la Somme : conférence donnée par Yves Stalloni, écrivain et membre de l'Académie du Var ; « Michel Pacha : l'homme des phares et le promoteur".
- Dans le Var : Conférence au château de Pourcieux par Olivier de Boisgelin.
- Dans la Vienne : "Le vin à la cour du Roi, évolutions entre la fin de l'Ancien Régime et le Premier Empire" par Élisabeth Claude (conservateur général au Château de Versailles).
- Dans la Vienne : L'Argenterie Française des trois derniers siècles, par le Colonel Kruzik.

## Remise du Label Patrimoine historique des VMF

Créé en 1967, le Label « VMF Patrimoine historique » est décerné à des édifices non protégés au titre des Monuments historiques mais dignes d'intérêt pour l'histoire de l'art. Il vise à attirer l'attention du grand public sur ces lieux de qualité et celle des administrations intéressées en vue de l'obtention d'une protection nationale. Ce label participe à l'image de l'association VMF et en est l'un des symboles.

En 2020, dix édifices se sont vu décerner le Label VMF – Patrimoine historique et sont venus s'ajouter aux quelque 520 édifices déjà labellisés depuis sa création.

- Le château « Massacré » (Dordogne)
- Le château de Basté (Gers)
- Le château du Bruca (Gers)
- Le manoir de Kérougas (Loire-Atlantique)
- Le manoir de La Lande (Loire-Atlantique)
- Le logis du Coudray (Maine-et-Loire)
- Le logis dit « de la Tête noire » (Maine-et-Loire)
- Une maison de ville de Beauvais (Oise)
- Le château de la Barre (Sarthe)
- Le bastidon des Molières (Vaucluse)

### **Prix régionaux et départementaux**

Chaque année, les délégations VMF remettent partout en France des Prix de sauvegarde et des Prix Éducation (voir p 6/7).

C'est ainsi l'occasion d'organiser des remises de prix et de convier tous les adhérents de la délégation, la presse, des personnalités locales... Plus de **40 cérémonies** ont été organisées sur tout le territoire par les délégations VMF en 2020.

## **2. Activités nationales**

### **Communication d'influence**

**L**es actions de lobbying menées au niveau national par les VMF ont été principalement liées aux conséquences de la pandémie de la Covid 19.

A la suite du premier confinement, et dès la fin mars 2020, les VMF ont saisi le ministère de la Culture aux côtés de la Demeure Historique, du Groupement des entreprises de monuments historiques (GMH) et d'Ateliers d'Art de France en vue d'obtenir l'extension au secteur du patrimoine des aides de l'Etat pour tous ceux dont les activités avaient été fortement réduites ou stoppées. Plusieurs réunions se sont tenues en avril et ont conduit à une extension assez large confirmée lors des confinements successifs.

Le lancement du « Plan de relance » a vite fait apparaître que derrière des chiffres flatteurs, l'enveloppe attribuée au ministère de la Culture et notamment au patrimoine ne concernait que des projets déjà montés, d'un montant au moins égal à 500 k€. Avec une quinzaine d'opérations retenues, le patrimoine privé était largement laissé de côté. Le dispositif a été clos dès septembre 2020.

A la suite d'une réunion avec la direction du Patrimoine du ministère, il est apparu que des opportunités pouvaient apparaître au titre des crédits budgétaires de 2021 et 2022, d'importantes opérations programmées étant basculées dans le plan de relance.

Dès la fin septembre, les VMF ont lancé une enquête auprès de leurs adhérents propriétaires de monuments protégés pour connaître avec l'aide des délégués leurs éventuels projets. Plus de 200 réponses chiffrées nous sont parvenues et ont fait l'objet d'échanges avec le ministère au début de 2021. Il est apparu que la moitié des dossiers présentés étaient inconnus des DRAC et devaient être analysés par elles.

Une prochaine réunion est prévue avant l'été pour suivre leur état d'avancement.

Par ailleurs, les VMF ont participé régulièrement à des réunions téléphoniques comportant également la Demeure Historique, Culturespace et la famille Roussillon avec les membres du cabinet de la ministre sur les modalités de réouverture au public des monuments historiques. Ce groupe a été élargi depuis avril en vue des étapes prévues entre mai et juin 2021.

Dans le domaine de la fiscalité, une démarche commune a été initiée en mars dernier par la Demeure Historique afin de soumettre au cabinet du ministre de l'Économie le problème de la réforme de l'assiette de la taxe foncière. Le projet de soumettre son assiette à une révision des valeurs locatives nous inquiète fortement en raison du risque de hausses arbitraires et injustifiées pour les MH. La discussion nous a permis de proposer d'autres pistes notamment celle de la méthode déclarative appliquée pour l'IFI.

Enfin, dans le domaine de la protection de l'environnement, les VMF ont été fréquemment sollicitées pour venir en aide aux adhérents concernés par des projets d'implantation industrielle d'éoliennes. Aucune des mesures suggérées dans la lettre du 18 juin 2020 au président de la République (distance des habitations portée à 10 fois la hauteur des mâts, avis



conforme de l'ABF dans un rayon de 10km des MH, appel d'offre systématique dès la première éolienne) n'a été mise en œuvre. Le plan pluriannuel de l'énergie confirme au contraire le quasi doublement des éoliennes existantes ce qui suscite des recours judiciaires quasi systématiques. La proposition de quotas régionaux à mettre en œuvre par les préfets suscite une vive inquiétude. Le combat continue au Parlement et sur le terrain.

### **Médias et digital**

Les VMF ont assuré durant tout le temps de la pandémie une communication ininterrompue avec leurs membres grâce à des outils digitaux innovants, en particulier le magazine digital PAJ, traitant de l'actualité du patrimoine, ainsi qu'une série de conférences en ligne sur divers sujets (Notre-Dame de Paris, Maison Roze). Ces conférences en ligne ayant connu un vif succès, il a été décidé de poursuivre et renforcer cette activité en 2021.

Du côté des Éditions de l'Esplanade, l'année 2020 s'ouvrait sous les meilleurs auspices : mise en œuvre effective du site PAJ, politique éditoriale prometteuse, avec la mise en librairie de l'ouvrage *Le Cabinet d'armes*, coédité avec la Fondation François Sommer, et la publication d'un livre consacré au château de Tanlay. Quant au magazine, en dépit de ses difficultés structurelles (resserrement constant du marché, raréfaction des annonceurs...), il poursuivait sa perpétuelle quête d'excellence.

Il a fallu, coup sur coup remplacer notre rédactrice en chef, Armelle Fémelat, que ses choix personnels éloignaient de Paris ; changer de régie publicitaire, Anat Régie ne répondant plus aux exigences d'une offre combinée « papier/digital » ; enfin, faire face à la défaillance de notre diffuseur presse, Presstalis et organiser notre ralliement quasi-instantané aux Messageries lyonnaises de presse (MLP). Inutile de le rappeler, tous ces bouleversements se sont produits en pleine période de crise sanitaire, alternant confinements et reprises incertaines. Cependant, grâce notamment à l'énergie de Guillaume Henry, notre nouveau rédacteur en chef, jamais le magazine n'a souffert de retard dans ses livraisons (Nice, jardins, Côte-d'Or, Finistère, Allier, Mayenne).

De son côté, PAJ n'a cessé de développer son activité et de fournir les informations que son pendant sur papier, quant à lui bimestriel, ne pouvait fournir. Seul le développement des livres s'est trouvé affecté par ce contexte si particulier, les librairies ayant dû fermer leurs portes, comme tous les établissements culturels sur lesquels s'appuie presque exclusivement l'édition de livres d'art.

Par ailleurs, des échanges fructueux entre nos nouveaux prestataires, les MLP d'une part, et notre nouvelle régie de l'autre (Ketil Médias), nous ont invités à reconsidérer le positionnement du magazine VMF. Non seulement cher (9,90 € quand *Beaux-Arts* ne coûte que 7 €, *Géo*, 5,50 ou *Elle Déco*, 4,90), le magazine n'attire plus les annonceurs de luxe qui devraient lui être fidèles, les champagnes, notamment. Il a donc fallu mettre en adéquation l'objet et son prix en kiosque. C'est pourquoi nous en avons renouvelé la forme et le fond, au profit d'un peu plus de modernité et du contenu des dossiers centraux.

### **Le soutien financier apporté aux propriétaires par les VMF**

Les VMF soutiennent activement la valorisation du patrimoine en remettant des aides financières à des propriétaires d'édifices de tous types. Il peut s'agir de prix de sauvegarde nationaux via le concours annuel des prix de sauvegarde et de prix régionaux ou départementaux qui récompensent des restaurations en cours ou tout juste achevées. Des

aides directes ou des souscriptions sont également mises en place par la Fondation VMF pour des édifices en péril. Ainsi, en 2020, les VMF ont reversé au total **près de 400 000 euros à une soixantaine d'édifices.**

### *Les prix nationaux, régionaux et départementaux*

Depuis plus de quarante ans et grâce à la générosité et au soutien de nombreux mécènes, l'association organise un concours national des plus belles restaurations et mises en valeur d'édifices remarquables. Elle souhaite ainsi encourager la restauration du patrimoine privé sous toutes ses formes et dans tous les domaines. L'association a ainsi primé depuis sa création il y a 60 ans plus de 1 550 restaurations pour un montant total de plus de 5,4 millions d'euros.

**Au niveau national** - En 2020 ont été récompensées 20 restaurations exemplaires pour un montant total de près de 140 000€. Réparties sur une large partie du territoire français, ces restaurations concernent aussi bien des châteaux que des manoirs, des édifices religieux ou agricoles ou encore des objets mobiliers, des décors intérieurs ainsi que des jardins. Les VMF ont également récompensé les productions de trois classes d'élèves du CM1 à la 6ème, lauréates du concours « Patrimoine à la Une ! ».

Cette année, un nouveau mécène a rejoint les VMF : le Cabinet Arcas dirigé par William Pesson, architecte qui remet le Prix VMF – Cabinet Arcas « Patrimoine du 20ème siècle » : un prix de 10 000 € pour un projet de restauration d'un patrimoine du 20ème siècle.

**Au niveau régional et départemental** - Les délégations ont quant à elles remis 28 prix à des monuments pour un montant total d'environ 80 000 euros (sur leurs fonds propres en grande majorité et plus rarement avec le soutien de mécènes locaux).

En complément des prix de sauvegarde remis à des monuments, les délégations ont remis des Prix Éducation départementaux et régionaux à des classes de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> en récompense de leur participation au concours de l'opération nationale « le patrimoine, toute une histoire ».

### *La Fondation VMF*

La Fondation VMF, abritée par la Fondation du patrimoine, dispose de deux moyens d'actions principaux : les aides directes et les collectes.

Elle soutient ainsi des monuments en péril par des aides directes qui proviennent de **ses fonds propres** (uniquement issus de dons, notamment de dons IFI qui représentent 80% des montants affectés). Ainsi en 2020, la Fondation a collecté 255K€ (448 donateurs) dont 166K€ répartis en 25 monuments.

	Maitres d'ouvrage			Total
	Publics	MO Associatifs	MO Privés	
<b>Monuments soutenus en 2020</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>25</b>
Edifices non protégés	1	0	4	5
Edifices protégés	3	1	11	20
dont IMH	3	0	10	13
dont CMH	0	1	6	7

La Fondation a également attribué 34 000 € de nouvelles aides à 6 monuments privés en péril :

- Château de Roset-Fluans (Doubs) : 9 000 euros
- Abbaye d'Oigny (Côte d'Or) : 5 000 euros
- Château de Cinq-Mars (Indre) : 5 000 euros
- Château du Retail (Loire-Atlantique) : 5 000 euros
- Maison des Princes à Joinville (Haute-Marne) : 5 000 euros
- Écuries du château d'Erbrée (Mayenne) : 5 000 euros

Enfin, près de 90 000 € ont été reversés à 9 monuments soutenus les années antérieures et dont les travaux ou les tranches de travaux se sont achevés en 2020.

En 2020, la Fondation VMF a en outre formé 10 propriétaires lors de 2 ateliers afin de les aider à mettre en place une stratégie de mécénat pour financer leurs travaux. Le programme de formation qui sera reconduit en 2021, a déjà permis d'accompagner 24 maîtres d'ouvrage depuis sa mise en place en 2019. Il faut ajouter à ce chiffre les 27 propriétaires qui ont bénéficié de conseils lors de rendez-vous téléphoniques personnalisés.

Quelques chiffres clés depuis 2009 :

- 3700 donateurs dont 2500 qui ne sont pas membres des VMF ;
- 117 dossiers traités ;
- 5,5 millions d'euros collectés ;
- 150 entreprises intervenues sur des chantiers de restauration.

### En résumé

	Montant reversé en 2020	Nombre d'édifices soutenus
Prix nationaux	140 000 euros	20
Prix départementaux et régionaux	80 000 euros	18
Aides directes de la Fondation VMF	37 000 euros	6
Souscriptions de la Fondation VMF	132 000 euros	15
<b>TOTAL</b>	<b>389 000 euros</b>	<b>59</b>

## L'Opération Éducation « le patrimoine, toute une histoire »

Depuis quelques années, les VMF ont placé au cœur de leur action la transmission du patrimoine et de sa connaissance aux jeunes générations, convaincues de l'importance immense de l'appropriation dès le plus jeune âge d'une histoire de France commune, d'une culture, d'un goût pour l'art, d'un sens esthétique enfin afin de construire des adultes sensibles à la valeur de leur patrimoine et capables de le défendre.

Les VMF poursuivent donc leur action pédagogique à destination des classes de CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>. Elle est composée de trois volets : un kit pédagogique, un concours et une lettre d'information.

**Le kit pédagogique** propose un passionnant voyage en France pour découvrir 19 sites ou monuments connus et moins connus de notre patrimoine bâti et paysager. En 2020, les thèmes proposés dans le kit ont été téléchargés près de 500 fois sur le site des VMF : [www.enseignants.vmfpatrimoine.org](http://www.enseignants.vmfpatrimoine.org)

**Le concours** avait pour thème en 2019/2020 « Patrimoine à la Une ! ». Les classes participantes devaient créer la Une du magazine VMF et écrire un éditorial. Malheureusement, l'organisation du concours a été perturbée par le confinement et la fermeture des écoles. Cependant 37 classes ont quand même participé au concours, soit près d'un millier d'enfants. 12 jurys régionaux avaient remis 15 prix, 12 articles de presse étaient parus et 10 000 internautes avaient visité le site internet éducation.

Les lauréats du concours « Patrimoine à la Une ! » sont :

- L'école Fernand Vivet (Sarthe)
- L'école des Verts Monts (Pas-de-Calais)
- L'école Louis Pasteur (Aude)

Les Unes des lauréats ont été publiées dans le magazine VMF de septembre 2020. Les classes n'ont pu être récompensées lors de l'Assemblée générale mais ont reçu des cadeaux de l'association VMF et de son partenaire depuis 2019, les Éditions Faton. Ce partenariat est renouvelé pour cette année et les VMF remercient les Éditions Faton de leur soutien.

**La lettre d'information**, « Les p'tites news du patrimoine » a été créée pour aider les enseignants et parents à sensibiliser les enfants au patrimoine. Elle délivre tout au long de l'année des informations sur le patrimoine, référence des visites patrimoniales et des activités. D'autre part, l'opération « Le patrimoine, toute une histoire ! » est soutenue par la Fondation Jullian, les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et est agréée par ce dernier. Elle est aussi parrainée par l'Unesco et la commission Culture, Éducation et Communication du Sénat. Enfin, l'opération éducation ne saurait exister sans l'investissement remarquable de nombreux délégués et correspondants éducation, présents sur tout le territoire, tout au long de l'année.

Depuis 5 ans, ce sont :

- Plus de 170 000 enfants sensibilisés à la question du patrimoine
- 650 classes ayant participé au concours, soit plus de 17 000 élèves
- 5800 kits pédagogiques envoyés ou téléchargés gratuitement

### **Le Club Crescendo by VMF**

Créé en 2020 et porté par Philippe Couture (délégué VMF de l'Ain) et une équipe de 6 personnes réunissant bénévoles et salariés, le Club Crescendo a pour vocation de réunir tous les amateurs de patrimoine en cœur de vie professionnelle, spécialement ceux autour de 40 et 50 ans, en leur proposant un programme d'activités variées autour du patrimoine. La crise sanitaire ayant grandement perturbé le programme initial, la soirée de lancement au palais Vivienne a dû être annulée à la dernière minute au mois de mars. C'est donc vers le numérique que les premières activités se sont tournées, avec des conférences en ligne sur des thématiques très diverses comme Notre-Dame de Paris ou la Maison Roze, une maison de soieries en Touraine.

Un programme détaillé a été bâti, autour d'une promesse de convivialité et de gratuité. Deux cycles de webinaires ont ainsi été construits. Le premier concerne les "Amoureux du patrimoine" et valorise des expériences et aventures humaines autour de la vie de propriétés. La seconde s'intéresse aux Artisans d'art, véritables acteurs du patrimoine vivant, alliant tradition et innovation indispensables à la restauration du patrimoine.

## *II. Les adhérents en 2020*

### **Chiffres adhérents 2020**

- Le nombre de foyers « Adhérents/Abonnés » baisse entre 2019 et 2020 avec **10.012 foyers adhérents à jour en 2020** ce qui représente près de **16.000 personnes** alors qu'il y avait 10 806 foyers à jour de cotisation en 2019 (soit 17 114 personnes).
- Les nouvelles adhésions 2020 (743 foyers) ne compensent pas les foyers non renouvelés (1510). Notons que 166 nouvelles adhésions proviennent du site web (22%) ; 134 du mailing prospection (18%) ; et 443 (60%) du recrutement des délégués.
- 1750 foyers ont profité de l'adhésion multi-départements en 2020 versus 251 en 2019 soit une augmentation de 598%. Cette adhésion a été proposée pour la première fois en février 2019 (après l'envoi des bulletins d'adhésion 2019) et n'a donc été vraiment connue de tous qu'avec l'envoi des bulletins d'adhésion 2020, en octobre 2019, ce qui explique la forte hausse de cette adhésion en 2020.
- Notons que 28% du nombre total des adhésions 2020 sont sans abonnement : sur 10.012 foyers, 2.828 ne sont pas abonnés au magazine (et ont donc choisi l'adhésion basique).

### **Données complémentaires sur les profils des adhérents VMF**

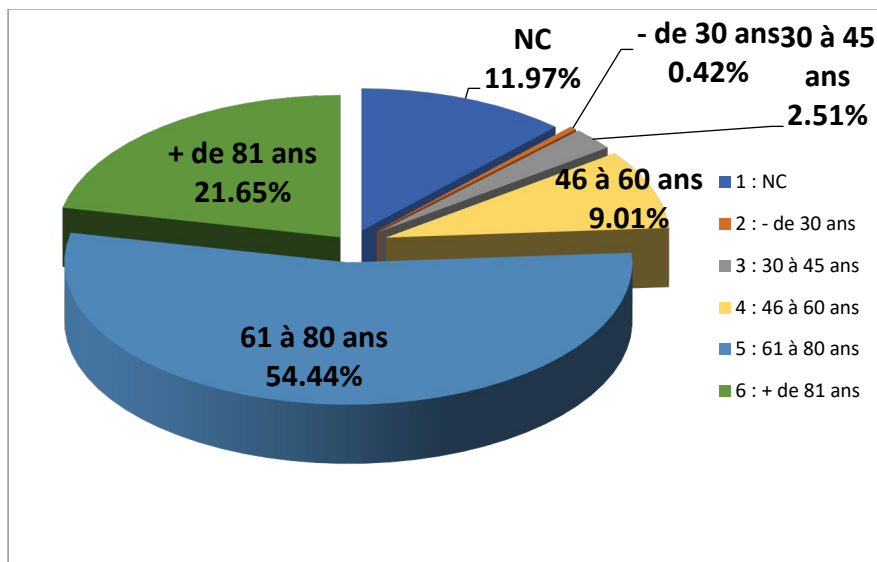
- 37% des adhérents VMF déclarent être propriétaires d'une maison de caractère, dont 17% d'un petit patrimoine (moulin, abbaye, gentilhommière, manoir, hôtel particulier, ...) et 20% d'un château.
- 25% des adhérents VMF sont propriétaires d'une demeure protégée ou labellisée (2509 foyers) : 492 foyers d'une demeure classée, 1644 foyers d'une demeure inscrite, 46 foyers d'un site inscrit et 327 foyers d'un label fondation du patrimoine.
- **54% des adhérents sont dans une tranche d'âge de 61 à 80 ans ; 22% ont plus de 81 ans et la tranche d'âge 46/60 représente 9% du fichier seulement.**

### **Analyse**

Malgré une année fortement impactée par la COVID-19 qui aurait pu valoir une accélération forte de la diminution d'adhérents en 2020-2021, les actions mises en place de simplification de la grille d'adhésion et de communication ciblée par type d'adhérents lors des campagnes de renouvellement ont permis de limiter l'érosion. Celle-ci reste tout de même réelle (baisse de 794 foyers en 2020) et confirme la nécessité d'une proposition d'offre renouvelée afin de fidéliser les adhérents actuels et d'en conquérir de nouveaux. Une commission a été créée pour faire des préconisations à ce sujet et lancer des actions permettant d'inverser la tendance et d'entrer dans une phase de croissance.

Cette désaffection en 2020 est donc inquiétante et ne saurait endiguer le vieillissement préoccupant de la population VMF. **En effet, les chiffres montrent que les 3/4 des adhérents ont plus de 60 ans.** Il est donc de notre responsabilité de tout mettre en œuvre afin de retrouver une vraie phase de croissance et de renouvellement profond des générations. Il faut pour cela bâtir une offre qui corresponde aux attentes des publics plus jeunes, et plus largement aux amateurs de patrimoine de caractère d'aujourd'hui.

#### Courbe des âges 2020



### III. Bilan stratégique 2020

#### Le renforcement du Réseau des délégations

Le Réseau des délégations est en constante évolution depuis plusieurs années maintenant, afin d'être à même de répondre aux enjeux numériques, mais aussi aux attentes des jeunes générations. Ce sont ainsi **14 délégués et adjoints qui ont été recrutés en 2020** à ajouter aux 33 délégués ayant renouvelé leur mandat pour les 3 prochaines années. Le nombre de nouveaux profils de délégués **en âge d'activité professionnelle** a encore augmenté en 2020. Voici un échantillon des profils recrutés : Docteur en histoire de l'art, Promoteur immobilier, Archiviste bibliothécaire, Artiste-peintre vitrailliste, ingénieur médical ou encore courtier en assurance de châteaux et de monuments historiques.

Les nouveaux Délégués 2020 :

- Béatrice du Fayet de La Tour - Déléguée régionale de l'Auvergne-Rhône Alpes
- Bruno Carpentier - Délégué régional des Hauts de France
- Jacques Bernot - Délégué régional de la Nouvelle-Aquitaine
- Daniel Warin - Délégué des Ardennes (08)
- Gauthier d'Ersu - Délégué du Loiret (45)
- Nathalie Lambert - Déléguée de la Charente-Maritime (17)
- Anne Degorce - Déléguée de la Charente (16)
- Françoise Joulie - Déléguée de la Nièvre (58)
- Renaud Coquillat - Délégué des Vosges (88)
- Thierry de Vulpillière - Délégué de l'Aube (10)
- Jean-Marie Dumont - Délégué de la Marne (51)
- Angéline Morillon - Déléguée de la Meuse (55)
- Hervé Tribot la Spière - Délégué du Maine-et-Loire (49)
- Bertrand Néron Bancel - Délégué de la Haute-Loire (43)
- Isabelle du Chayla - Déléguée de l'Yonne (89)

Les nouveaux Délégués adjoints 2020 :

- Philippe Couture - Délégué régional adjoint de l'Auvergne-Rhône Alpes
- Hervé de Menthière - Délégué adjoint du Cantal (15)
- Marie Rochette de Lempdes - Déléguée adjointe du Cantal (15)
- Philippe Delobel - Délégué adjoint du Lot-et-Garonne (47)
- Romain Zechser - Délégué adjoint de la Somme (80)
- Julien Ferrant - Délégué adjoint de la Charente (16)

Ces nouveaux délégués sont autant de sang neuf pour nous aider à bâtir les VMF d'aujourd'hui et de demain.



En effet, le Réseau VMF est une très grande force qui différencie clairement les VMF des autres organisations patrimoniales : 17.000 adhérents répartis sur tout le territoire au sein de 95 délégations départementales et 13 délégations régionales. Or, la pandémie de la COVID nous a révélé à quel point la proximité est une nécessité vitale. Des mouvements humains s'opèrent des métropoles vers la campagne. Le télétravail, le besoin de nature, la remise en cause du modèle consumériste, vont profondément accentuer cette tendance.

Les VMF ont tissé des liens sociaux solides qu'elles ont l'occasion de mettre à profit en s'inscrivant aujourd'hui dans une dynamique de relocalisation. Capitaliser sur l'implantation des hommes et des femmes qui font la force des VMF peut permettre à l'association de se développer **et de devenir la 1ère communauté française ancrée sur tout le territoire d'amateurs de patrimoine de caractère**. Ainsi, un programme d'action est proposé par le Secrétariat Général, avec des objectifs ambitieux : contribuer à la conquête de nouveaux membres en favorisant une ouverture des comités des délégations à des bénévoles plus jeunes - trentenaires, quarantenaires et cinquantenaires, venant d'horizons sociologiques et professionnels variés, et conduire ainsi les VMF vers un bénévolat de compétences ; poursuivre par ailleurs l'extension du maillage territorial en étoffant ainsi les comités; pour cela un des enjeux est de constituer des comités départementaux où le partage des tâches se révèle à la fois efficace et convivial.

La digitalisation systématique est également un levier incontournable pour le développement mais l'outil ne doit pas se substituer au sens de notre action qui demeure : proposer, réunir, fédérer, agir dans un groupe social que constitue le « réseau VMF ».

### **Développement des moyens financiers**

Les recettes principales des VMF reposent aujourd'hui sur les adhésions des membres, les recettes locatives du siège social et le mécénat.

Les recettes locatives sont stabilisées et 2020 aura vu une année complète de location du siège. Il faudra néanmoins en 2021 investir encore dans des travaux de réfection suite au départ d'un locataire.

Concernant les recettes d'adhésions, la stabilité des recettes est fragile et le taux d'attrition reste fort compte-tenu de l'âge moyen des adhérents (75 ans). Nous sortons par ailleurs d'une année noire à cause de la pandémie qui a considérablement freiné l'organisation d'activités, fondement de l'offre VMF, et également à cause d'une offre ne correspondant pas aux attentes des jeunes générations, de ce fait difficile à conquérir.

Concernant les recettes de legs, l'investissement en plan média est maintenu et en augmentation comme décidé depuis plusieurs années (38K€ investis en 2020 et 80K€ qui seront investis en 2021). Néanmoins, les recettes associées devront probablement se faire encore attendre plusieurs années. Il s'agit d'un investissement exigeant car avec un retour sur investissement décalé dans le temps. Néanmoins, il est prouvé que toutes les organisations qui ont suivi cette stratégie n'ont connu que des réussites et reçoivent annuellement jusqu'à

plusieurs millions d'euros de legs annuels pour les plus engagées financièrement sur ce sujet en termes de communication interne et externe.

Concernant le mécénat, une vaste réflexion est lancée et menée par la Commission Philanthropie, composée d'administrateurs, d'adhérents compétents sur le sujet et de mécènes afin de bâtir une stratégie solide qui complètera la démarche engagée autour de la création du Cercle Anne de Amodio (qui réunit les mécènes et grands donateurs des VMF). La réflexion porte sur les outils VMF au service du mécénat et le sens de leur action : Fondation, association, Fonds de dotation. Une stratégie unifiée est nécessaire avec une vision claire de l'objectif visé à court, moyen et long terme. Des préconisations seront faites d'ici la fin de l'année 2021 au Conseil d'administration avec un plan d'action associé.

### **La transformation digitale des VMF**

Comme toutes les organisations confrontées à la pandémie, les VMF ont dû accélérer leur digitalisation. Les outils et les modes d'action en ont été profondément modifiés. Ainsi, les VMF ont poursuivi l'extension de leur magazine digital : PAJ – Patrimoine, architecture et jardin dont les chiffres de consultation sont très encourageants avec entre 10 000 et 12 000 lecteurs par mois fin 2020.

### **L'évolution de la gouvernance**

Le Conseil d'administration a profondément été renouvelé en 2020 avec l'arrivée de 7 nouveaux administrateurs recrutés sur des critères d'expertise et d'âge dans un objectif de renforcer la compétence du Conseil et de le rajeunir. Ce sont ainsi des expertises dans les domaines digital, lobbying, paysagisme, patrimoine, juridique, réseau et financière qui ont fait leur entrée au Conseil à travers des personnalités brillantes et dynamiques, en cœur de vie professionnelle et prêtes à s'investir pleinement dans les VMF. Des commissions se sont ainsi créées fin 2020, réunissant administrateurs, adhérents, salariés et délégués afin de faire le point sur les actions stratégiques entreprises depuis 3 ans et de proposer une feuille de route solide pour les années à venir. C'est en 2021 que l'ensemble des commissions ont commencé à se réunir et à travailler. Le fruit des travaux sera présenté dans les mois à venir.



# RAPPORT FINANCIER 2020

## Préambule

Les comptes annuels 2020 incluent plusieurs particularités techniques entraînant une lecture comparative complexe et croisée des chiffres entre 2019 et 2020.

### Dans l'association VMF

- Des conventions juridiques ont été passées entre les entités du groupe VMF donnant lieu à des refacturations internes des charges communes aux différentes structures (241K€ en transferts de charges) ;
- Un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune, d'un montant d'1M€ au profit des Editions de l'Esplanade a été comptabilisé, dans le but d'assainir les capitaux propres des Editions de l'Esplanade. L'Association VMF ayant provisionné les déficits des Editions de l'Esplanade depuis de nombreuses années, cet abandon de créance n'affecte pas les comptes de l'Association VMF. Toutefois, cette opération génère un produit exceptionnel d'1M€ dans les Editions de l'Esplanade.
- Jusqu'en 2019, les produits et les charges des activités des délégations étaient comptabilisés dans un même compte ; seule la marge sur activités apparaissait dans les produits. En 2020, une décompensation des produits (200K€) et des charges de sorties (153K€) des délégations a été effectuée en respect du principe comptable de non-compensation. Ainsi, les produits et les charges sont présentés dans leur intégralité et non sous forme de solde.
- Une présentation des contributions volontaires en nature a été réalisée en application de la nouvelle réglementation comptable applicable au secteur non lucratif depuis le 01/01/2020 (ANC n°2018-062), destinée à mettre en valeur le véritable impact du bénévolat dans le monde associatif.
- L'association a bénéficié d'un Prêt Garanti par l'Etat de 200K€, encaissé fin 2020.

Afin de permettre une lecture des comptes plus aisée, le résultat 2020 est présenté à l'aide de deux colonnes : une première colonne présente le résultat 2020 de façon comparable à 2019, et une deuxième colonne tient compte des ajustements effectués selon les points techniques évoqués ci-dessus.

### Dans le fonds de dotation des VMF

- Les dotations aux amortissements sur donations temporaires d'usufruit ont été comptabilisées en comptes de bilan ; elles n'apparaissent donc plus dans le compte de résultat, conformément à la nouvelle réglementation comptable applicable au secteur non lucratif depuis le 01/01/2020 (ANC n°2018-062)

## I. Résultats 2020

### L'association VMF

<b>ASSOCIATION VMF - SIEGE ET DELEGATIONS- (K€)</b>			
	<b>RESULTAT 2020</b> <i>(présentation après ajustements divers)</i>	<b>RESULTAT 2020</b> <i>(présentation comparable à 2019)</i>	<b>RESULTAT 2019</b>
<b>PRODUITS</b>			
. Cotisations	771	771	827
. Subventions, dons et mécénats (siège + délégations)	244	244	192
. Produits divers et non récurrents (Activités délégations, refacturations diverses)	229	76	241
. Fonds de soutien du Fonds de dotation	30	30	
. Transferts de charges suite refacturations internes	241		
. Reprise/ provisions Esplanade	1 000		
<b>total produits</b>	<b>2 515</b>	<b>1 121</b>	<b>1 260</b>
<b>CHARGES</b>			
. Charges de personnel	593	390	357
. Prix distribués (siège + délégations)	192	192	197
. Autres charges de fonctionnement (charges locatives, charges externes, opération éducation,...)	581	390	485
. Abandon de créance Editions Esplanade	1 000		
<b>total charges</b>	<b>2 366</b>	<b>972</b>	<b>1 039</b>
<b>RESULTAT SIEGE (avant amort. et prov. "Esplanade")</b>	<b>129</b>	<b>129</b>	<b>137</b>
<b>RESULTAT DELEGATIONS (avant amortissements)</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>84</b>
<b>RESULTAT avant amort. et prov. "Esplanade"</b>	<b>149</b>	<b>149</b>	<b>221</b>
. Dotations aux amortissements	-91	-91	-81
. Provision "Editions de l'Esplanade" sur exercice 2020	-85	-85	
. Provision "Editions de l'Esplanade" régularisation antérieure	-57	-57	-87
<b>RESULTAT NET GLOBAL</b>	<b>-84</b>	<b>-84</b>	<b>53</b>

**ASSOCIATION VMF - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - (K€)**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Dons en nature	84	8
Prestations en nature	2	15
Bénévolat	1 849	2 649
<b>PRODUITS</b>	<b>1 935</b>	<b>2 672</b>
Mise à disposition gratuite de biens et services	2	15
Personnel bénévole	1 933	2 657
<b>CHARGES</b>	<b>1 935</b>	<b>2 672</b>

L'année 2020 a été une année difficile, marquée par l'impact de la crise sanitaire et les modifications du bulletin d'adhésion.

Ceci s'est traduit dans les comptes par la baisse des cotisations et des activités des délégations. Toutefois, ces diminutions ont été compensées par la réussite sur les collectes de dons (+60K€ par rapport à 2019), par l'octroi d'un fonds de soutien de 30K€ de la part du Fonds de dotation des VMF, et par les économies substantielles réalisées au niveau des charges sur les activités événementielles (AG, réunion des délégués, salon du patrimoine, colloques) et les déplacements.

Les produits divers et non récurrents de l'Association VMF incluent principalement les activités des délégations, qui étaient jusqu'alors présentés sous forme de solde (produits moins charges, soit 76K€ en 2020), duquel ont été retraitées les charges d'activités (153K€), soit un total de 229K€ dans la nouvelle présentation.

Les refacturations des charges de l'association VMF aux autres entités du groupe (Editions de l'Esplanade, Fonds de dotation des VMF et Fondation VMF) s'élèvent à 241K€, et se décomposent en 203K€ de charges de personnel et 38K€ de charges externes.

Elles correspondent au remboursement des différentes structures à l'association VMF à hauteur de leur quote-part.

Les charges de personnel sont présentées de manière globalisée dans la nouvelle présentation des comptes 2020, c'est-à-dire incluant les charges de personnel de l'ensemble des structures VMF (montant de 593K€), contrairement à la colonne comparable à 2019 qui donne une vision partielle des charges de personnel (390K€), une partie des charges de personnel étant reventilée en 2020 dans le poste « transfert de charges » à hauteur de 203K€. L'augmentation réelle de charges de personnel entre 2019 et 2020 est ainsi de 33K€, liée en grande partie à la présence sur une année pleine d'une collaboratrice recrutée pour renforcer le service de communication.

Malgré le contexte sanitaire, les prix ont été maintenus quasiment au même niveau qu'en 2019, avec 102K€ de prix remis par le siège et 90K€ de prix remis par les délégations.

Enfin, les autres charges de fonctionnement ont diminué de 95K€ par rapport à 2019, la nouvelle présentation incluant le retraitement des charges sur activités des délégations (153K€) et charges externes refacturées aux autres entités (38K€), d'où un montant global de 581K€.

Le résultat de l'association VMF, avant dotations aux amortissements et provision du déficit des Editions de l'Esplanade, est donc excédentaire de 149K€ en 2020 contre 221K€ en 2019, le siège ayant dégagé un excédent de 129K€ et les délégations ayant dégagé un excédent de 20K€.

Les dotations aux amortissements liées aux investissements numériques ont augmenté de 10K€ portant le montant total des dotations aux amortissements à 91K€ ; la provision du déficit des Editions de l'Esplanade a été décomposée à hauteur du déficit de l'année 2020 (85K€) et à hauteur des déficits antérieurs non provisionnés (57K€), ceci dans le but de reconstituer totalement les capitaux propres de la maison d'édition en 2021. Le résultat net de l'Association VMF est donc déficitaire de 84K€ en 2020.

Par ailleurs, les contributions volontaires en nature sont désormais présentées de façon chiffrée et ont été valorisées d'après les recensements effectués par le pôle réseau. En 2020, 627 bénévoles ont été recensés, et valorisés dans une fourchette comprise entre 1 à 3 SMIC chargé. Les CVN ont donc représenté un total de 1 935K€ contre 2 672K€ en 2019, reflétant la baisse d'activité des bénévoles due à la situation sanitaire.

### Bilan de l'association et trésorerie groupe

#### ASSOCIATION VMF - SIEGE ET DELEGATIONS- (K€)

<b>BILAN (K€)</b>			<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>ACTIF AU 31 DECEMBRE</b>	<b>BRUT</b>	<b>Amortissement et provisions</b>	<b>NET</b>	<b>NET</b>
Actif immobilisé	10 310	1 433	8 877	8 925
Actif circulant	1 307	336	971	982
Trésorerie	1 367	6	1 361	1 166
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>12 984</b>	<b>1 775</b>	<b>11 209</b>	<b>11 073</b>

<b>PASSIF AU 31 DECEMBRE</b>	<b>NET</b>	<b>NET</b>
Capitaux propres	9 944	10 028
Provisions	292	298
Dettes et Produits constatés d'avance	973	747
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 209</b>	<b>11 073</b>

<b>TRESORERIE GLOBALE DES VMF (K€)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Trésorerie de l'Association VMF	1 361	1 166
Trésorerie du Fonds de dotation VMF	2	22
Trésorerie des Éditions de l'Esplanade	164	69
<b>TRÉSORERIE DES VMF AU 31/12</b>	<b>1 527</b>	<b>1 257</b>

Le bilan de l'association est solide, comportant un actif immobilier de 10M€ et une trésorerie nette qui a augmenté de près de 200K€, en raison notamment du Prêt Garanti par l'Etat accordé par le Crédit du Nord suite à la crise sanitaire.

La trésorerie globale du groupe VMF a augmenté de 270K€ entre 2019 et 2020, ; hors PGE, l'augmentation nette est de 70K€ grâce à une meilleure collecte d'adhésions et de dons à fin 2020.



## Le fonds de dotation des VMF

<b>FONDS DE DOTATION VMF (K€)</b>		
	<b>RESULTAT 2020</b>	<b>RESULTAT 2019</b>
<b>PRODUITS</b>		
. Recettes locatives et refacturations internes des charges de l'immeuble	432	371
. Mécénats Prix	0	12
<b>total produits</b>	<b>432</b>	<b>383</b>
<b>CHARGES</b>		
. Charges de personnel mis à disposition	83	87
. Prix (Jardins, métiers d'art,...)	8	16
. Autres charges de fonctionnement (AG, Honoraires, pages magazine, et autres charges externes)	57	82
. Charges et taxes immeuble	132	117
. Campagne Legs	38	35
. Charges non récurrentes (1)	30	49
<b>total charges</b>	<b>348</b>	<b>386</b>
<b>RESULTAT</b> avant amortissements et résultat financier	<b>84</b>	<b>-3</b>
. Dotations aux amortissements	-33	-307
. Résultat financier (intérêts d'emprunt)	-3	-3
<b>RESULTAT NET</b>	<b>48</b>	<b>-313</b>

(1) Reversement des subventions de l'opération Education à l'Association VMF en 2019 (49K€); Fonds de soutien à l'Association VMF en 2020 (30K€)

Le Fonds de dotation des VMF a bénéficié de recettes locatives à plein régime (432K€ en 2020 contre 371K€ en 2019), ce qui lui a permis d'octroyer un fonds de soutien de 30K€ destiné à soutenir les actions d'intérêt général de l'association VMF, et de poursuivre les investissements dans la campagne de legs (38K€). Le Fonds de dotation des VMF a ainsi dégagé un résultat avant amortissements et résultat financier de 84K€ contre -3K€ en 2019. Les dotations aux amortissements ont été retraitées en 2020, et ne tiennent plus compte des dotations liées aux donations temporaires d'usufruit, d'un montant de 283K€, conformément à la nouvelle réglementation comptable applicable au secteur non lucratif depuis le 01/01/2020 (ANC n°2018-062). Elles n'incluent désormais que les dotations liées aux travaux de l'immeuble (33K€). Le résultat financier est issu des intérêts d'emprunt (- 3K€). Ainsi, le résultat net du Fonds de dotation des VMF est excédentaire de 48K€ en 2020.

## Les Éditions de l'Esplanade

### LES EDITIONS DE L'ESPLANADE (K€)

PRODUITS	RESULTAT 2020 <i>(présentation après ajustements divers)</i>	RESULTAT 2020 <i>(présentation comparable à 2019)</i>	RESULTAT 2019
. Abonnements	424	424	441
. Ventes au N°	65	65	54
. Publicité	62	62	66
. Autres (refacturations, location fichiers, ...)	88	70	72
. Recettes des livres	17	17	120
. Abandon de créance par Association VMF	1 000		
<b>total produits</b>	<b>1 656</b>	<b>638</b>	<b>753</b>
. Charges de personnel	312	312	328
. Autres charges d'exploitation	399	381	397
. Charges des livres	12	12	80
. Dotations aux amortissements	9	9	2
. Charges non récurrentes	9	9	33
<b>total charges</b>	<b>741</b>	<b>723</b>	<b>840</b>
<b>RESULTAT NET (hors abandon de créance)</b>	<b>-85</b>	<b>-85</b>	<b>-87</b>
<b>RESULTAT NET (après abandon de créance)</b>	<b>915</b>		

Le résultat net des Editions de l'Esplanade, hors abandon de créance, est déficitaire de 85K€, s'expliquant par une diminution des recettes d'abonnements (-17K€) et un report de publication de nouveaux ouvrages.

Toutefois, les économies réalisées sur les charges de personnel et sur les charges non récurrentes ont permis de stabiliser le déficit par rapport à 2019.

L'abandon de créance d'1M€ dont bénéficient les Editions de l'Esplanade est destiné à assainir leurs capitaux propres, très largement négatifs en raison des pertes cumulées depuis 20 ans. Le résultat net des Editions de l'Esplanade, après abandon de créance, est donc de 915K€.

## II. Rapport du Commissaire aux comptes

Les comptes de l'association VMF et du Fonds de dotation des VMF ont été audités par le cabinet Emerson Audit, représenté par Gabriel de Villepin, commissaire aux comptes. Il

certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association VMF et du Fonds de dotation des VMF au 31/12/2020.

### III. Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter en compte de report à nouveau :

- Le déficit de l'association VMF de 83 737 €.
- L'excédent du fonds de dotation des VMF de 47 778€.

### IV. Budget 2021

<b>GROUPE VMF - RESULTATS COMBINES AVANT AMORTISSEMENTS ET ABANDONS DE CREANCE- (K€)</b>					
	<b>RESULTAT 2019</b>	<b>BUDGET 2020 <i>actualisé 05/2020</i></b>	<b>RESULTAT 2020</b>	<b>BUDGET 2021 <i>voté 12/2020</i></b>	<b>BUDGET 2021 <i>actualisé 05/2021</i></b>
<b>ASSOCIATION VMF - SIEGE</b>	137	25	129	29	37
<b>ASSOCIATION VMF - DELEGATIONS</b>	84	34	20		29
<b>FONDS DE DOTATION DES VMF</b>	-3	46	84	24	12
<b>EDITIONS DE L'ESPLANADE</b>	-85	-130	-76		-80
<b>TOTAL</b>	133	-25	157		-2

Le budget global de 2021, calculé avec prudence, a été actualisé et fait apparaître un équilibre.

Une relance des adhésions est prévue grâce aux corrections apportées au bulletin d'adhésion, ainsi qu'une ambition accrue sur les dons (professionnalisation de la collecte avec une agence conseil en support sur la collecte des adhésions et des dons). En outre, il est prévu une stabilité des charges sur l'ensemble des structures, tout en accroissant les investissements dans la campagne de legs.

Enfin, un nouveau gérant bénévole a été nommé aux Editions de l'Esplanade ; ses missions seront de travailler sur la politique éditoriale, la maîtrise des coûts et le développement des recettes.